



**ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DE LANGUES ET
COMMUNICATION DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (AFELC-UQAM)**

CE DOCUMENT N'EST PAS HOMOLOGUÉ

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association
facultaire tenue le 03 avril 2012 à 13h00
À la salle Marie-Gérin-Lajoie (J-M400), Montréal**

0.0 Procédures

0.1 D'ouvrir l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

**0.2 Que Marie-Ève Cléroux-Tremblay agisse à titre d'animatrice
d'assemblée que Vanessa L'écuyer agisse à titre de secrétaire
d'assemblée.**

Adopté à l'unanimité

0.3 Que l'ordre du jour de l'assemblée étudiante soit le suivant :

- 0. Procédures
- 1. État de la situation
 - 1.1 Grève
 - 1.2 Retour congrès
 - 1.3 Cas spécifiques
- 2. CLASSE
- 3. Économie du savoir
- 4. Varia
- 5. Levée

0.3.1 Proposition d'amendement : Que soit ajouté un point 2.

« Budget »

Adopté sans opposition

Sur la proposition principale telle qu'amendée

Adopté à l'unanimité

0.4 Que le conseil exécutif soit mandaté de publier le procès-verbal le plus rapidement possible à la suite des assemblées générales.

Adopté à majorité

1. État de la situation

1.1 Grève

1.1.1 Que soit faite une présentation de 5 minutes par Simon Brisson des derniers événements et qu'il s'en suive une plénière de 15 minutes sur l'état de la situation.

Adopté à l'unanimité

1.1.1.2 Proposition privilégiée : De terminer les tours de paroles.

1.1.2 Dépôt d'un avis de motion : Que l'AFELC laisse le droit à de nouvelles personnes d'être membres volontaires de l'association à cette date.

1.1.3 Dépôt d'un avis de motion : Que l'AFELC laisse le droit à de nouvelles personnes d'être membres volontaires de l'association en tout temps, s'ils ou elles ont au moins un cours en langues et communication.

1.2 Retour congrès

1.2.1 Que soit fait un retour de dix minutes du dernier congrès de la CLASSE par Maude Forté suivi d'une période de questions et réponses.

Adopté sans opposition

1.3 Cas spécifiques

1.3.1 Que les étudiants internationaux et les étudiantes internationales ne pouvant voir leur session validée ou perdant leur bourse puissent conclure des ententes individuelles avec les enseignant-e-s sous réserve des conditions suivantes :

- L'étudiant-e doit déposer un dossier complet expliquant ses motifs
- L'étudiant-e possède des documents écrits faisant preuve des motifs évoqués

Que la dérogation ne soit accordée qu'après vérification du conseil exécutif de l'AFELC du dossier soumis.

1.3.1.1 Proposition dilatoire : De passer immédiatement aux voix.
Adoptée à majorité des deux tiers

Sur la proposition principale
Adoptée à majorité

2. BUDGET

2.1. Tel que discuté avec le conseil de grève du 30 mars 2012,
Que l'AFELC offre un montant de 2 500\$ à la Boîte rouge pris à même le
fond de mobilisation afin de :

- Rembourser les dépenses de la Boîte rouge à ce jour;
- Permettre à la Boîte d'être autonome dans la gestion de ses futures dépenses.

2.1.2 Proposition d'amendement : Que tout le matériel acquis et
l'argent non utilisé retourne à l'AFELC lors de la dissolution de la
Boîte rouge.
Adopté sans opposition

Sur la proposition principale telle qu'amendée
Adopté à majorité

3. CLASSE

3.1 Il est proposé que l'AFELC participe à la manifestation le 14 avril 2012
à Montréal intitulée « Manifestation populaire pour un printemps
québécois », organisée par la CLASSE conjointement avec la Coalition
contre la tarification et la privatisation des services publics, ses alliés
syndicaux, les associations étudiantes et nos autres alliés;
Que l'AFELC invite l'ensemble des citoyennes et citoyens à cette
manifestation, y compris l'ensemble des autres associations étudiantes
locales;
Adopté sans opposition

3.2 Considérant la réussite de la Grande Mascarade, notamment au
niveau de la perturbation en raison des quatre trajets entremêlés,
Considérant que nous avons démontré la grandeur de notre mouvement
le 22 mars et qu'en dépit de le montrer plus large, nous devons en
souligner l'aspect perturbateur,

Que la CLASSE priorise les manifestations ayant un trajet multiple afin
d'en maximiser le caractère perturbateur.
Adopté sans opposition

3.3 Que se tienne une plénière de 30 minutes sur la place des médias dans la lutte et à la CLASSE.

Adopté sans opposition

3.3.1 Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Adoptée à l'unanimité

3.4 Considérant que les médias sont un outil pour rapporter le débat sur la place publique et permettent de rejoindre une population étendue;

Que la CLASSE considère les médias comme partie prenante de la diversité des tactiques et qu'elle collabore avec eux.

3.4.1 Amendement : De remplacer « collabore avec eux. » par « tente de les utiliser pour aider la lutte actuelle. » et d'ajouter « Que la CLASSE n'oublie jamais que les médias de masse appartiennent aux pouvoirs économiques qui nous oppressent et agisse avec eux de la même façon qu'un dresseur avec une bête sauvage. »

3.4.1.1 Proposition privilégiée : De scinder la proposition.

Adopté sans opposition

a) Que la CLASSE considère les médias comme partie prenante de la diversité des tactiques et qu'elle tente de les utiliser pour aider la lutte actuelle.

Adopté à majorité

b) Que la CLASSE n'oublie jamais que les médias de masse appartiennent aux pouvoirs économiques qui nous oppressent et agisse avec eux de la même façon qu'un dresseur avec une bête sauvage.

Pour : 17

Contre : 13 Abstention : 6

Adopté à majorité

Sur la proposition principale telle qu'amendée

Adopté à majorité

3.4.2 De lever l'assemblée à 17h18 et que le point « économie du savoir » soit traité en premier lors de la prochaine assemblée.

Adopté sans opposition